

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 24/01/2019  
 Extrait : 01/02/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 25  
 Votants : 31

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_013**

OBJET :  
 Acquisition du fonds de commerce "La  
 Passerelle" sis 24 rue Jean Jaurès (Annexe  
 14-01)

**Séance du 31 janvier 2019**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,  
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,  
 Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge  
 ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M.  
 Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis  
 BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent  
 BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ,  
 M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie  
 DELMARRE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Nelson MANE à Mme Geneviève  
 FAVERGEON, Mme Catherine TISSIER à M. Gérald GAUDIN, Mme Emmanuelle  
 CHAROLLAIS CHEYTION à M. Gérard OCTROY, Mme Dany TRAMONTANA à  
 M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis VALENTE

**Rappel et référence(s) :**

Vu la décision N° DEC-2018-064, intitulée « Droit de préemption – 24 rue Jean Jaurès, La Passerelle, Rive de Gier », en date du 19 octobre 2018.

**Contenu :**

Le fonds de commerce « La Passerelle » sis 24 rue Jean Jaurès, ayant pour activité « Bar-Tabac » a été mis en vente aux enchères par adjudication le 04 octobre 2018.  
 Le bien précité a été adjugé pour la somme de 36 500,00 € lors de cette vente par adjudication.

Afin de poursuivre un objectif de redynamisation et de maintien du commerce de proximité ainsi qu'une restructuration du centre-ville, la Ville a souhaité exercer son droit de préemption sur le fonds de commerce « La Passerelle ».

Les caractéristiques de ce fonds préempté au prix de 36 500,00 € sont:

- le droit au bail
- la clientèle
- l'achalandage
- la Licence IV
- le mobilier

La préemption du fonds de commerce s'est effectuée par une décision en date du 19 octobre 2018 et a été visée par la préfecture le 29 octobre 2018.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte qu'une décision a été prise afin de procéder à la préemption de ce fonds de commerce.

**Le conseil municipal prend acte qu'une décision a été prise afin de procéder à la préemption de ce fonds de commerce.**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
 pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Conseiller Départemental,  
 Jean-Claude CHARVIN**